

# A LA DÉCOUVERTE DU TIR AU PISTOLET



Renée CICOSELLA-CHARBONNIER

Une publication **ep**

Toute reproduction ou adaptation d'un extrait quelconque de ce  
livre par quelque procédé que ce soit, et notamment par  
photocopie, est interdite sans l'autorisation des  
Editions EMOTION PRIMITIVE  
13 avenue du Vercors - BP100 – 38602 Fontaine

## **L'histoire du tir**

3 AVRIL 1369 : Le Roi Charles V recommande la pratique officielle de l'arbalète comme essentiellement propre à développer la force et l'adresse.

Les premiers systèmes mécaniques de l'allumage de la charge de poudre datent de la fin du XV<sup>ème</sup> siècle et du début du XVI<sup>ème</sup> siècle et les arquebusiers se regroupent dès cette époque pour se mesurer en concours de tir.

Les premières sociétés civiles apparaissent (dans une organisation proche de nos clubs actuels) vers 1866.

Le 3 juin 1886 est créée l'Union des Sociétés de Tir de France dont le rôle est d'organiser des Championnats nationaux et scolaires, d'établir des records et de préparer la jeunesse à l'obtention du certificat d'aptitude militaire.

Pierre de Coubertin, 7 fois Champion de France au pistolet, impose dès la création des jeux Olympiques en 1896 que le tir figure au programme des épreuves olympiques. En 1907, l'Union Internationale de Tir est créée à Zurich. Le Français Daniel Mérillon, Président de l'Union des Sociétés de Tir est nommé Président de l'U.I.T qui a pour but de créer un lien de confraternité entre les grandes fédérations de tir de toutes les nations du Monde, d'organiser les compétitions internationales et de développer la pratique du tir. (119 pays sont aujourd'hui affiliés à l'Union). Le mouvement de développement du tir s'accroît jusqu'en 1914, le nombre des Sociétés de Tir répandu sur tout le territoire s'élève à 3 500 et l'on compte 500 000 tireurs, (130 000 licenciés pratiquent actuellement le tir sportif dans 1 700 clubs. La F.F.T. se place dans les premiers rangs des Fédérations Olympiques).

Après la première guerre mondiale, la pratique du tir est relancée doucement jusqu'à la promulgation le 18 avril 1939 du décret-loi qui classe les armes en huit catégories réparties dans deux sous-ensembles

Matériel de guerre (1ère, 2ème et 3ème catégories).

Armes et munitions non considérées comme matériel de guerre (4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème catégories).

Après 1945 et jusqu'aux années 60, les stands de tir sont fréquentés par une majorité de gendarmes, de réservistes et de policiers. Le 15 mars 1967, l'Union des Sociétés de Tir fusionne avec la Fédération Française de Tir aux Armes de Chasse pour donner naissance à la Fédération Française de Tir (F.F.T.).

Depuis la fin des années 70, le tir sportif, grâce à la mise en place d'une politique sportive novatrice, acquiert ses titres de noblesse. Pourtant le 15 juillet 1985 une nouvelle scission entraîne la création de la Fédération Française de Ball-trap qui se voit confier d'abord les disciplines Ball-trap non olympiques puis toutes les disciplines de Ball-trap. Depuis février 1994 la F.F.T, seule Fédération Française de tir reconnue par l'I.S.S.F (Fédération Internationale de Tir Sportif, ex U.I.T.), a la charge de toutes les disciplines olympiques (y compris celles du Ball-trap devenues « Plateau »).

Malgré diverses tentatives de déstabilisation, la F.F.T. affiche toujours une santé florissante et se classe parmi les premières fédérations nationales (tous sports confondus) au nombre des médailles remportées en Championnats d'Europe et Championnats du Monde (résultats officiels publiés par le C.N.O.S.F).



FFTir répartis sur les 28 régions (Ligues) françaises. Elle vous permet :

- de pratiquer le tir de loisir et/ou de compétition dans des installations adaptées,
- d'acquérir des armes à titre sportif,
- d'être couvert par une assurance,
- d'être encadré par des moniteurs compétents
- d'avoir accès aux épreuves officielles de la F.F.Tir (compétitions).

Tarif : Il est variable en fonction des services offerts par les clubs, vous trouverez un tarif adulte et un tarif jeune. Elle vous sera obligatoirement délivrée en tant qu'adhérent à un club affilié à la FFTir.

La licence est indispensable, c'est votre carte d'identité sportive.

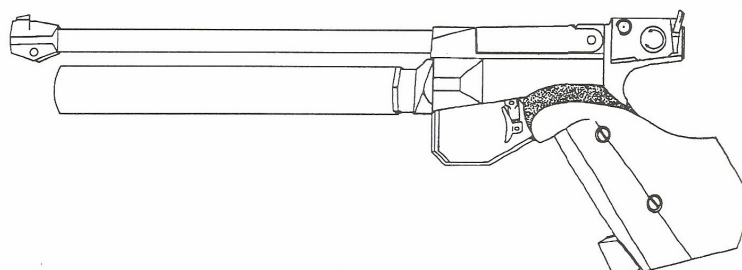
## Initiation et découverte

### Le Pas à pas

#### Définition du tir sportif

Le tir sportif désigne l'ensemble des épreuves sportives qui consistent à viser une cible avec une arme. C'est une discipline olympique qui possède sa fédération, la Fédération Française de Tir. On distingue : le tir au Pistolet, le tir à la Carabine, le tir à l'Arbalète Match et Arbalète Field.

#### Pistolet / 10 mètres



Arme : pistolet à air comprimé ou CO2 (pour les armes plus anciennes)

Programme pour les hommes : 60 plombs en 1h45

Programme pour les dames : 40 plombs en 1h15

Calibre : 4.5 mm

## Pistolet / 10 mètres / Standard



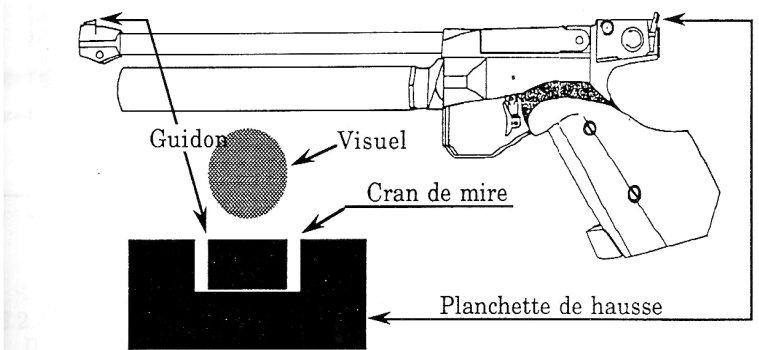
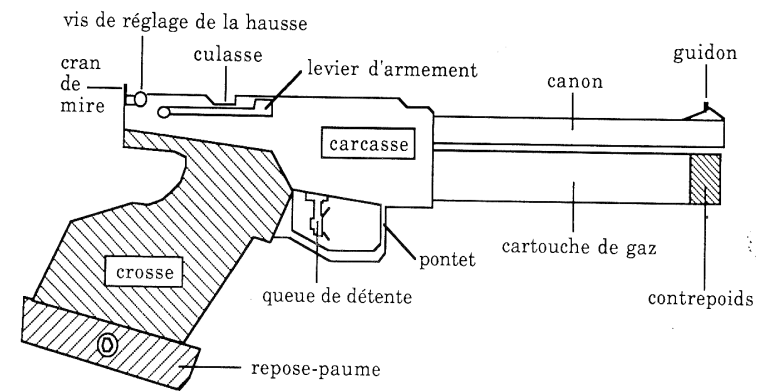
Arme : pistolet à air comprimé ou C02 avec chargeur de 5 coups

Cible : Les même que pour le pistolet 10M, on tire 5 plombs par cible dans un temps limité de 10 secondes

Programme pour les hommes : 40 plombs en 8 série de 10 secondes

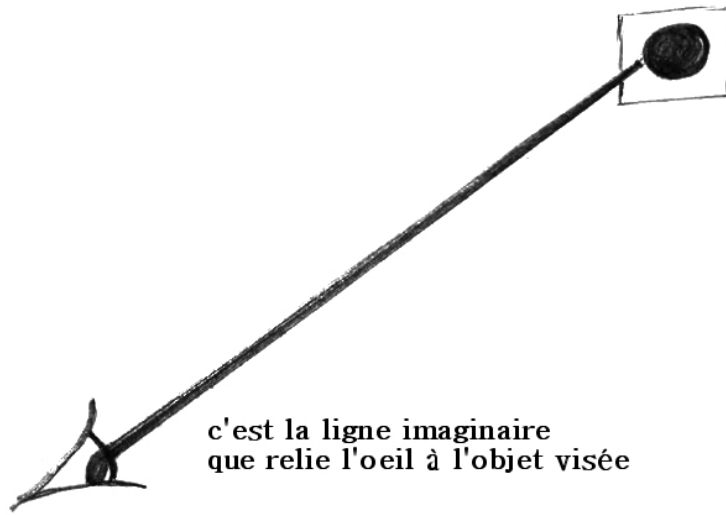
Programme pour les dames : 30 plombs en 6 séries de 10 secondes

**Pistolet**

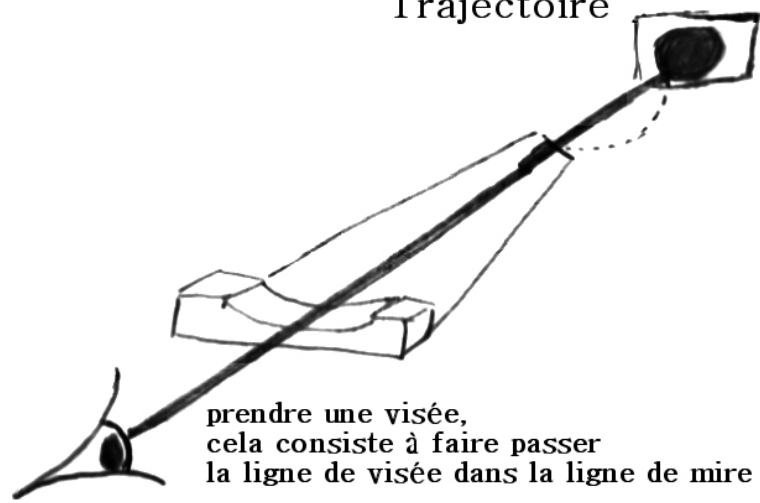




## Ligne de visée

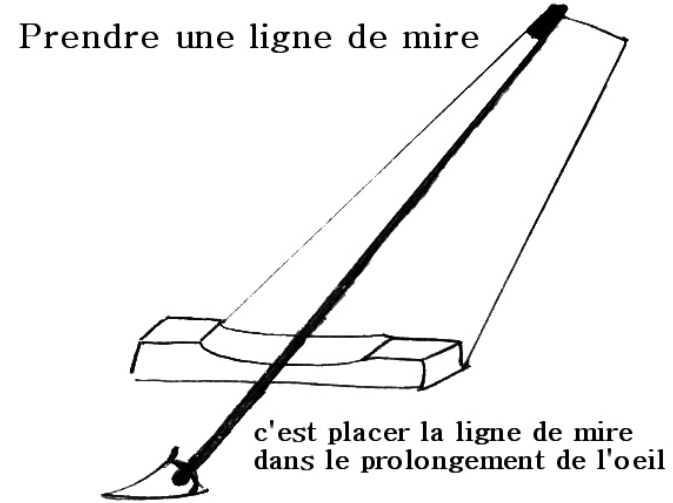
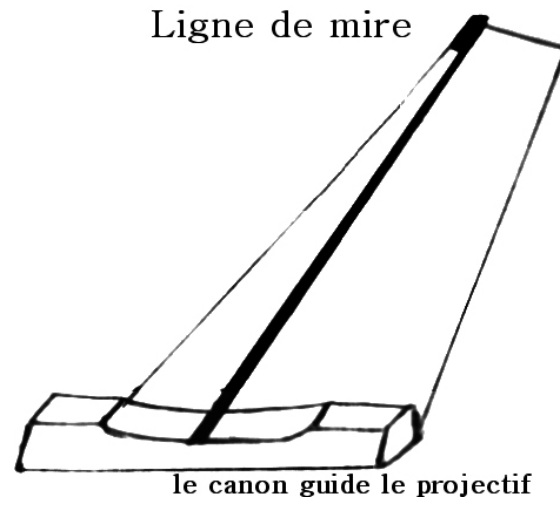


## Trajectoire



## Ligne de mire

Prendre la ligne de mire consiste à placer celle-ci de telle manière que l'œil se trouve dans son prolongement.



## Tables des matières

L'histoire du tir.....	3
Initiation et découverte.....	6
Position de l'index sur la queue de détente .....	14
Pistolet/10 mètres/Vitesse .....	26
Pistolet air 10m 5 coups .....	27
Règlement école de tir Janvier 2010 .....	31
Règles générales.....	52
Caractéristique du pistolet 25 mètres .....	56
La crosse.....	57
Placement de la main sur la crosse du pistolet .....	59
La pratique du 3x7.....	62
Pistolet/25 mètres/Vitesse olympique .....	63
Pistolet/25 mètres/Sport (combiné 22) Cible C50.....	66
Pistolet/50 mètres/Libre .....	70
Tir au armes anciennes .....	71
Notions d'entretien .....	84
Entraînement et étirements en tir sportif .....	89
Remerciements .....	95
Tables des matières .....	99